



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 23 mai 2025 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL,

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Patrick RANOCCHI, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAIS, Lucie ANTHOINE, Anouck SARTON, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Eric LIONS pouvoir à Véronique GENSUL

Membres absents : Christine FOURNIER, Anne-Marie POJER,

Secrétaire de séance : Anouck SARTON

ORDRE DU JOUR :

- 33- Etat d'assiettes des coupes 2025- complément
- 34- DM 1 budget principal 2025
- 35- Durée d'amortissement
- 36- Régularisation emprise voie communale
- 37- Avenant convention CDG prévoyance
- 38- Convention BDP – informatisation
- 39- Acquisition ER et don parcelle
- 40- Crédit relais TVA
- 41- Crédit relais subvention
- 42- Autorisation signature emprunt
- 43- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/04/2025 adopté à l'unanimité soit 11 voix.

Le maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, il s'agit du contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté.

Le conseil municipal donne son accord.

33- Etat d'assiettes des coupes 2025- complément

Monsieur le Maire explique que suite à la mini tornade et la chute des arbres à Clos jaunier il convient de mandater l'ONF pour exploiter le bois et en remettre une partie à l'affouage pour les habitants de la commune.

Environ 200 m3 sera mis à l'affouage.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

34- DM 1 budget principal 2025

L'adjoint explique que vu la demande du service de gestion comptable d'Embrun d'avancer dans la mise à jour des inventaires et de l'actif des communes il est nécessaire de prendre une décision modificative de type « révision de crédits » sur le budget primitif principal.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

35- Durée d'amortissement

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis pour une durée de 10 ans,

- Des frais d'études et frais d'insertion non suivies de réalisation qui sont amortis sur une durée de 5 ans,
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour le financement de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

36- Régularisation emprise voie communale

Monsieur le Maire explique qu'un propriétaire souhaite faire un détachement de deux terrains à bâtir dans ses parcelles et souhaite régulariser l'emprise de la voie communale « route des gays » située dans la parcelle D101 pour une surface de environ 16m².

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

37- Avenant convention CDG prévoyance

La commune bénéficie du contrat groupe du CDG 05 pour le risque « prévoyance ».

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents, un avenant est signé pour une année supplémentaire. Le contrat se terminera donc au 31/12/2026.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

38- Convention BDP – informatisation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente convention a pour objet de définir la nature, les conditions, et les modalités du partenariat relatif à la mise à disposition d'outils édités par la société C3rb Informatique entre le Département des Hautes-Alpes (au moyen de la Bibliothèque Département) et la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

39- Acquisition ER et don parcelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le problème de manque stationnement au stade de Fontmolines devient préoccupant.

La commune souhaite acquérir l'emplacement réservé n°01 sur la parcelle ZC 49, d'une surface d'environ 217 m², pour l'élargissement de la voie communale 7, et créer des places de stationnement. Les propriétaires ont donné leur accord.

Les propriétaires souhaitent également faire don à la commune de la parcelle AD 433 – lieu-dit Les garcins – surface 12 m².

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

40- Crédit relais TVA

Délibération concernant l'autorisation pour la signature auprès de la banque du crédit relais TVA du programme d'investissement « toiture église St Marcellin ». La caisse d'épargne a été retenue pour cet emprunt.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

41- Crédit relais subvention

Délibération concernant l'autorisation pour la signature auprès de la banque du crédit relais subvention du programme d'investissement « toiture église St Marcellin ». La caisse d'épargne a été retenue pour cet emprunt.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

42- Autorisation signature emprunt

Délibération concernant l'autorisation pour la signature auprès de la banque de l'emprunt du programme d'investissement « toiture église St Marcellin ». La Banque postale a été retenue pour cet emprunt.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

43- Contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'approvisionner la chaufferie bois de l'Espace Jeunesse Solidarité, la commune prévoit de renouveler la signature du contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. La communauté de Communes choisit le fournisseur de combustible.

Le contrat définit la nature de la fourniture, les conditions techniques et économiques de livraison et les engagements mutuels de l'exploitant et du fournisseur.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

44- Questions diverses

- Un adjoint fait part au conseil de la réunion sur l'OPAH -RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) à laquelle il a assisté. Cette opération menée par la CCSP et Soliha pour a pour but de lutter contra la précarité énergétique, d'adapter les logements et repérer les situations d'habitats indignes. L'objectif fixé est la rénovation de 86 logements. Elle concerne les foyers à revenus modestes à très modestes.
Des permanences ont lieu sur Embrun 3 vendredi par moi. Toutes les informations sont disponibles en mairie.
Une élue pense que la commission sociale pourrait se réunir.
L'info est diffusée sur le site internet de la commune et sera publiée dans le prochain journal communal.
- Le maire explique que la personne qui loue la salle des jeunes souhaiterait la louer environ 25h par semaine pour son activité d'auto-entrepreneur à compter de la rentrée prochaine. Le tarif de la location devra être discuté.
- Le maire explique qu'un piquet vers l'ancienne décharge a été arraché et il souhaite que les personnes qui l'ont enlevé le refixe. Il précise qu'il n'est pas possible de faire pâturer des animaux à cet endroit.
- Au niveau des buses obstruées à st Roch, une inspection caméra a été faite par l'entreprise. A certains endroits des buses sont fendues. Une planche est en travers d'une buse. Le maire assure aux conseillers que même en cas de crue, l'eau s'écoulera.
- La régie SMICTOM doit installer des colonnes de bio-déchets grutables au parking des pompiers. Afin de ne pas supprimer une place de parking il est proposé de déplacer le vieux panneau d'affichage et un rocher afin de mettre le composteur t le bac de stockage de déchets secs à cet endroit. Les élus sont d'accords.
- La DIRMED a répondu à la mairie suite aux différentes demandes de l'aménagement du carrefour de St Alban. Il est proposé à la commune de mettre une signalétique plus importante de part et d'autre du carrefour (panneau AB2). L'autre solution est une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin que la commune réalise les études et finance les travaux nécessaires. Le conseil municipal va demander à la DIRMED de renforcer la signalisation du carrefour.
- Le maire a validé le devis pour la construction d'une casquette au-dessus de la fenêtre de la bibliothèque pour pallier en partie au problème de chaleur.
- Le PNE souhaiterait refaire la passerelle de Méan en aval de la cabane de Pré Charnier. La commune participerait pour ¼ du mont total qui est de 25 000€.
- Des propriétaires d'une parcelle vers Clos jaunier font face à une recrudescence d'incivilités par des passages en quads ou moto dans leurs champs. champs. 1ha de terrain saccagé. Cela est dû à l'ouverture d'une « traine » forestière. Ils ont tenté de bloquer l'accès mais il a été à chaque fois réouvert.
- Les élus évoquent la possibilité de mettre un tronc d'arbre ou des blocs à la limite de parcelles.
- Un habitant demande au maire s'il peut acheter un droit de passage dans une parcelle communale afin d'accéder à deux parcelles dont il est propriétaire et qu'il souhaite viabiliser. Il a renouvelé sa demande.
Les élus refusent cette possibilité, la résidence sénior va être construite sur cette parcelle.
- La pisciculture souhaite faire une activité de pêche et pour cela aimerait récupérer 2 bassins qui font l'objet d'un bail avec l'association la gaule du Rabioux. La demande a été faite quelques années en arrière et l'association de pêche doit concrétiser cette demande en réunissant une AG exceptionnelle et répondre à la pisciculture. Le bail avec la commune pourra être modifié par la suite.

- Le maire a rencontré les futurs gérants du Gite des Pinées. C'est une fédération qui souhaite accueillir des groupes. Ils sont en train de discuter avec les gérants actuels. Ils aimeraient faire des travaux à hauteur de 30000€ mais la commune ne financera pas ces travaux.
Suite aux visites du Syep tous les travaux demandés ont été faits par la collectivité.
- Le maire a organisé une réunion au hameau de Serre-Buzard avec son adjoint délégué. Il a informé les habitants que les travaux pour le confortement du talus auraient lieu avant l'été. Des travaux sont également prévus sur la route. Le compte-rendu sera envoyé aux participants.
- L'association « les radeliers de la Durance » remercie les élus pour la subvention de fonctionnement qui a été attribuée.
- Le maire présente le compte-rendu de l'autodiagnostic sécurité fait à l'école la veille avec la gendarmerie.
- Un élu reparle du feu de récompense et présente les devis de 2021 pour un montant de 12000€.
- La collecte avec la Fondation du patrimoine pour les travaux à l'église St Marcellin a démarré début mai. Le lancement officiel de la collecte se fera lors d'une occasion particulière.
-
- Une élue souhaite obtenir pour le prochain conseil municipal la liste des permis de construire depuis 2020 et la surface de l'espace consommé et restant.
Elle demande où en est le projet de résidence sénior. Le maire précise qu'il a signé le permis de construire ce vendredi.
- Un élu demande s'il est possible de faire un « cimetière naturel » dans un bout du cimetière car il y a de la demande. L. Anthoine propose de le faire dans l'extension encore aménageable.
- Un élu informe le conseil qu'il a eu l'opportunité de racheter une partie du bâtiment anciennement Tethys et qu'un espace de coworking va être créé et sera mis à disposition d'artisans, d'artistes, d'associations ; c'est le premier tiers lieu de l'intercommunalité. Association PIAF.
- Une élue demande où en est le projet de plateau sportif. Le maire répond qu'il est consultable en mairie et que nous sommes toujours dans la phase devis..

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h48.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

